



Les Huveaunades de Roquevaire 2019

Course d'OFNI

Samedi 15 juin 2019

Règlement

1/ Définition

O.F.N.I. : Objet Flottant Non Identifié.

De fabrication artisanale, familiale ou amicale, le dit engin sera composé en majorité de matériaux de récupération. Un O.F.N.I. arbore souvent de nombreuses décorations inutiles, donc nécessaires.

2/ L'équipage

2-1. Chaque équipage est composé au maximum de 2 personnes, et désigne une personne en tant que Capitaine.

2-2. Les participants doivent impérativement savoir nager et être âgés d'au moins 10 ans.

2-3. Pour les équipages composés de mineurs, la présence d'une personne majeure est obligatoire le jour de la manifestation.

2-4. Le port du gilet de sauvetage et de chaussures sont obligatoires pour tous les participants embarqués. Les costumes et déguisements sont autorisés, voir même encouragés.

Les pièces à fournir :

Pour les personnes mineures (à partir de 10 ans) : autorisation parentale + brevet de 25 mètres nage libre ;

Pour le capitaine de l'équipe : la fiche d'inscription et le règlement signés.

2-5. Le fait de participer implique la bonne humeur, l'astuce, la correction vis à vis des autres concurrents et l'acceptation de tous les points du règlement.

Les équipages ont le droit de perturber leurs concurrents grâce à des pistolets ou canons à eau (tout autre projectile est formellement interdit).

Il est formellement interdit de couler un concurrent avant la ligne d'arrivée, sous peine de disqualification.

2-6. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents, morsures, myxomatoses, pouvant intervenir lors des épreuves.

3/ Les embarcations

3-1. Tous les engins flottants sont autorisés, à l'exception de ceux conçus à l'origine pour cet usage : matériaux et éléments d'origine nautique (ex : bulbe de pétrolier, voile, coque, dérive de planche à voile, de navire de plaisance...).

3-2. Les engins devront respecter certaines dimensions :
largeur maximum : 2,00 mètres ; longueur maximum : 3,00 mètres ; hauteur maximum : 2,00 mètres. Attention, l'accès à l'eau se fera par le lavoir Ste Anne ou rive opposée.

3-3. Chaque embarcation sera identifiable par un nom et devra être munie d'un panneau visible (format A4) pour y installer le numéro de participation.

3-4. Les pagaies, rames, avirons sont autorisés mais dans la limite de deux par engin. L'utilisation d'un moteur est interdite. Les O.F.N.I. doivent être dirigés et se déplacer en utilisant la seule force ou ingéniosité de leur équipage : vent, muscles, monstres aquatiques, voyante extralucide, sauce tomate, etc.

3-5. Les constructeurs devront s'assurer que les matériaux utilisés n'apportent aucune pollution ou souillure dans l'eau ; les organisateurs pourront refuser une mise à l'eau en cas de doute.

3-6. Les embarcations devront être transportables à terre par les participants afin de s'assurer que l'O.F.N.I. peut être mis à l'eau et ressorti par les seuls moyens de l'équipage. Les embarcations devront être récupérées par les participants à la fin de la manifestation.

3-7. Toutes les embarcations doivent être munies d'un point d'ancrage solide avec une corde minimale de 3 mètres et d'une bouée de signalisation (par exemple bidon de 5 litres vide), en vue du repêchage éventuel... si naufrage.

4/ La course

Essais et homologation à 18H00, avant le départ de la course.

L'ordre de participation sera donné lors de l'homologation. Seuls les concurrents inscrits pourront être passagers de leur O.F.N.I.

Les numéros des participants seront distribués lors de l'homologation. Seuls les concurrents munis de ce numéro pourront entrer sur le circuit, être passagers d'un O.F.N.I.

Les participants n'ont aucun droit de toucher volontairement les autres embarcations.

Il est interdit de faire barrage à la course avec son O.F.N.I.

Le départ de la course se fera à l'eau au signal du président du Jury, les O.F.N.I. préalablement positionnés au lavoir Ste Anne.

5/ La sécurité

Les membres de l'organisation se réservent tous les droits quant à la participation d'une équipe, si l'engin présenté n'offrait pas les garanties suffisantes de sécurité dans le cadre de cette manifestation. En aucun cas, le nombre d'engins engagés ne pourra dépasser 16 (par ordre d'inscription).

6/ Responsabilité

Les concurrents participent à la manifestation entièrement à leurs propres risques, et attestent avoir leur propre assurance responsabilité civile. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériels, de blessures ou autre dans le cadre du rassemblement aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

7/ Le Jury

Le jury est composé de 5 personnes, dont un Président du jury.

Le classement sera établi comme suit :

- Prix d'originalité pour l' O.F.N.I.
- Prix d'originalité pour les costumes des équipages
- Prix pour la conception technique
- Prix du vainqueur de la course.

Le jury est garant du bon déroulement de la course et pourra à tout moment pénaliser ou disqualifier une équipe qui enfreint le règlement.

Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par le jury.

8/ Conditions éventuelles d'annulation de la course :

Moins de 6 OFNIS pour la course.
Météo défavorable ou problème technique.

9/ Renseignements :

Service Animation-Sport-Association-Patrimoine (ASAP) de la Mairie de Roquevaire.
Tél. : 04.42.32.91.53 / 06.71.61.68.14.
Courriel : asap@ville-roquevaire.fr

Nom, Prénom
Coordonnées du responsable

Signature, précédée de la
mention "Lu et approuvé"

Les Huveanades de Roquevaire 2019

Course d'OFNI / Samedi 15 juin 2019

Bulletin d'inscription

A remettre au service Animation-Sport-Association-Patrimoine (ASAP)
en Mairie de Roquevaire (RDC).

ou par courriel à asap@ville-roquevaire.fr, **avant le 12 juin 2019.**

Nom de l'équipe :

Nom de l'embarcation :

**Coordonnées du Capitaine (ou personne majeure en cas d'équipage composé
uniquement de mineurs) :**

Nom - Prénom :

Adresse :

.....

Tél. : Courriel :

**L'équipage certifie avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le
respecter.**

Pour l'équipe, signature du Capitaine :

Tournez SVP >

Les Huveaunades de Roquevaire 2019

Course d'OFNI / Samedi 15 juin 2019

Composition de l'équipage

	NOM	Prénom	Date de naissance	Age
1				
2				

ATTENTION, JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- **Une autorisation parentale** + copie du **brevet de 25 mètres nage libre** pour les personnes mineures (à partir de 10 ans)
- **La fiche d'inscription et le règlement signés.**

Les inscriptions sont gratuites et devront être enregistrées **au plus tard le 12 juin 2019**.

Un des membres d'équipage pourra changer, entre la clôture des inscriptions et le début de la course, en prévenant l'organisation, au plus tard 72 heures avant la course. Le nouvel inscrit devra impérativement fournir les attestations et autorisations demandées ci-dessus.

Renseignements :

Service Animation-Sport-Association-Patrimoine (ASAP) de la Mairie de Roquevaire.
Tél. : 04.42.32.91.53 / 06.71.61.68.14. Courriel : asap@ville-roquevaire.fr